

AR Prefecture006-210600771-20231206-267-DE
Reçu le 12/12/2023Département
Des
Alpes MaritimesArrondissement
De NiceCommune
de
Lucéram

Nombre de Conseillers

En exercice	15
Présents	08
Votants	14
Pour	14
Contre	0
Abstention	0

Délibération N°267**Tarifs de l'eau
Réseau de Lucéram
Pour 2024****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-trois et le six Décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Joe Dassin du complexe 3 en 1, sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Mme Christiane Ricort, M. Jean-Louis Dalloni, Mme Michèle Barnoin, M. Pierre Marseille, M. Richard Fonti, M. Didier Lambert, Monsieur Pierre Natali, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Audrey Varro par M. Pierre Marseille, Mme Nathalie Chiavarino par Richard Fonti, M. Louis Fadas par Mme Christiane Ricort, Mme Josiane Cordier par Mme Michèle Barnoin, Mme Evelyne Michel par M. Michel Calmet, Mme Séverine Canino par M Jean-Louis Dalloni.

Etait absent : Monsieur Jean-Pierre Prioris

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal. Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire d'augmenter le prix de l'eau et de l'assainissement à Lucéram, compte-tenu des dépenses importantes survenues au cours de l'exercice 2023 et des autres travaux prévus l'année prochaine, destinés à l'amélioration de l'état des réseaux et de la qualité de l'eau distribuée. Il propose les tarifs suivants :

EAU	PRESTATION	TARIF ACTUEL	POUR 2024
	Abonnement mensuel au service	8.90 €	10.00 €
	Coût du m3 d'eau consommée	1.05 €	1.50 €

ASSAINISSEMENT	PRESTATION	TARIF ACTUEL	POUR 2024
	Abonnement mensuel au service	4.70 €	6.50 €
	Coût du m3	0.57 €	0.65 €

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les tarifs de l'eau et de l'assainissement présentés ci-dessus, pour 2024

Fait à Lucéram les jour mois et an que sus-dits

Le Maire
Michel Calmet



La Secrétaire de séance
Christiane Ricort



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la publication, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue des fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application Télérecours, accessible par le lien suivant <https://www.telerecours.fr/>.